

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Apostolat de la prière. — IV Correspondance romaine. — V A Sainte-Thérèse, le 20 juin 1911. — VI Providence Maison-Mère : Cérémonies de vêtue et de profession.

AU PRONE**Le dimanche, 9 juillet**

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

La neuvaine de sainte Anne commence le lundi 17, pour finir la veille de la fête, ou le vendredi 21, pour finir la veille de la solennité (1) ;

(La fête de Notre-Dame du Mont-Carmel est remise au vendredi suivant, mais les indulgences se gagnent le 16 quand même).

OFFICES DE L'EGLISE**Le dimanche, 9 juillet**

Fête de la DEDICACE DES EGLISES, double de 1e cl. avec oct. ; mém. du 5e dim. ; à la secrète de la fête, on omet les mots entre parenthèse dans les églises qui ne sont pas consacrées; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim.—Aux II vêpres, mém. des saints Sept Frères Mm., et du dim.

Dans les églises consacrées on allume, en ce jour, douze cierges fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême. On peut aussi allumer ces cierges au jour octave, dimanche prochain, mais ce n'est pas la coutume.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

(1) L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence pour cette neuvaine, mais les congrégations de Dames de Sainte-Anne jouissent d'une indulgence plénière obtenue par nos évêques.